

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n° 2023-065

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI (arrivée à 20h00, informations diverses, n'a pas pris part au vote des délibérations), Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Betty VREVIN, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE

Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Bernard BOURLET

Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Séverine CLEMENT

Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absent :

/

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 21 puis 22

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

VU le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- **Décision DD2023-007 en date du 19 octobre 2023 :**

Objet : M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – décision budgétaire portant virement de crédit n°2 de chapitre à chapitre.

La commune d'Hergnies décide d'autoriser les transferts suivants:

Virements de crédits - COMMUNE DE HERGNIES - 2023

VC 2 - VIREMENT DE CREDITS 2 - 30/10/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
10226 (10) : Taxe d'aménagement - 020	405,00		
21311 (21) : Bâtiments administratifs - 020	-405,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics - 020	-3 800,00		
6525 (65) : Frais d'inhumation - 020	1 400,00		
65313 (65) : Cotisations de retraite - 020	900,00		
657348 (65) : Autres communes - 020	750,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé - 024	750,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Le Conseil Municipal,

- **Prendre acte de la décision du maire prise en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :
- Transmission au contrôle de légalité le : 22/12/2023
- Publication sur le site internet de la ville le : 22/12/2023